

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173
Numéro SIREN : 803 006 139
Nom ou dénomination : PIZZERIA DES CORDELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2020 sous le numéro de dépôt 618

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion
14 B 173

- 4 MAI 2020

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

618

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13/03/2020 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2019** faisant ressortir un **bénéfice de 24 236 Euros**.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **38 165 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **62 401 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **62 401 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **62 401 Euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes au titre des trois dernières années de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2018	6 000.00	0	6 000.00
30/09/2017	3 000.00	0	3 000.00
30/09/2016	0	0	0

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

La gérance

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE

R.C.S AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **213 186** Euros au 30/09/2019 contre **163 147** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **9 136** Euros au 30/09/2019 contre **8 045** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **2 764** Euros au 30/09/2019 contre **1 750** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **195 647** Euros au 30/09/2019 contre **148 861** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **68 091** Euros au 30/09/2019 contre **47 644** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **97** Euros au 30/09/2019 contre **530** Euros au cours de l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **43 159** Euros au 30/09/2019 contre **34 845** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 022** Euros au 30/09/2019 contre **3 969** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **66 892** Euros au 30/09/2019 contre **47 784** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **10 021** Euros au 30/09/2019 contre **10 688** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **4 361** Euros au 30/09/2019 contre **3 401** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **5** Euros au 30/09/2019 contre **néant** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – **1 278** Euros au 30/09/2019 contre – **1 365** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **24 236** Euros contre un bénéfice de **19 550** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons notre évolution et notre objectif est de maintenir notre image de qualité auprès de nos clients.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **95 675** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **14 657** Euros, soit un montant net de **81 018** Euros au 30/09/2019 contre **72 106** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **1 653** Euros au 30/09/2019 contre **1 750** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **29 726** Euros au 30/09/2019 contre **26 205** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **63 501** Euros au 30/09/2019 contre **45 265** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **48 896** Euros au 30/09/2019 contre **54 796** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **225 085** Euros au 30/09/2019 contre **172 941** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **29 438** Euros au 30/09/2019 contre **24 080** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

Les comptes de l'exercice clos le **30/09/2019** faisant ressortir un **bénéfice de 24 236** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **38 165** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **62 401** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **62 401** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **62 401** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

<u>Dates de clôture</u>	<u>Dividendes versés</u>	<u>Avoirs fiscaux correspondants</u>	<u>Dividendes + Avoirs fiscaux</u>
30/09/2017	6000.00	0	6000.00
30/09/2017	3000.00	0	3000.00
30/09/2016	0	0	0

AB

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

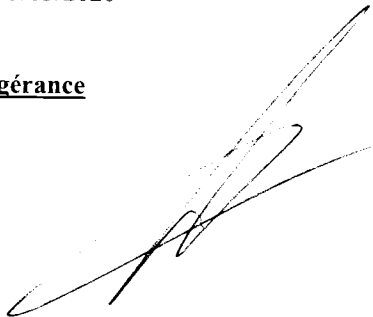
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 13/03/2020

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the 'La gérance' label.

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13/03/2020

Le 13/03/2020

À dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales,

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice de 24 236 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2019** faisant ressortir **un bénéfice de 24 236** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **38 165** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **62 401** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **62 401** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **62 401** Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en au titre des trois derniers exercices de la manière suivante :

Dates de clôture	Dividendes versés	Avoirs fiscaux correspondants	Dividendes + Avoirs fiscaux
30/09/2018	6000.00	0	6000.00
30/09/2017	3000.00	0	3000.00
30/09/2016	0	0	0

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 21 601 Euros pour l'exercice 2018/2019, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 30 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2019. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

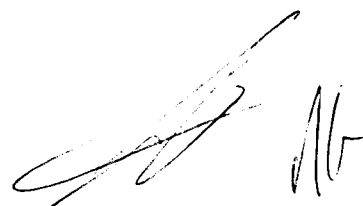
Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



01102018

30092019

X

SIE D'AUXERRE
BP 29
8 Rue des Moreaux
89000 AUXERRE

A IDENTIFICATION

SARL PIZZERIA DES CORDELIERS
26 Place des Cordeliers

89000 AUXERRE

652

325341

80300613900023

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

PIZZERIASi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

26 164

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

AUDITEF BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

A AUXERRE

le

04022020

Signature et qualité du déclarant

MUGUET GAETAN

GERANT

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

MUGUET GAETAN
5B RUE BERCIER

89000 AUXERRE

MUGUET GAETAN
5B RUE BERCIER

89000 AUXERRE

1 2018 4 200

1 2019 17 401

J DIVERS

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

34 757

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)**

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *teret a quater* du CGI)

Désignation de l'entreprise **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**

26 Place des Cordeliers

Néant ☐

Adresse de l'entreprise

89000 AUXERRE

SIRET

8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le 30092019		Exercice N-1 clos le 30092018	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	55 000	012	55 000	55 000	
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	39 490	030	14 657	24 833	15 921
	Immobilisations financières* (1)	040	1 185	042		1 185	1 185
	Total I (5)	044	95 675	048	14 657	81 018	72 106
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	1 653	062		1 653	1 750
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068		070			
		072	1 859	074		1 859	113
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	27 867	086		27 867	26 092
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	31 379	098	31 379	27 956	
	Total général (I + II)	110	127 054	112	112 397	100 062	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132					
	Report à nouveau	134		38 165	24 615		
	Résultat de l'exercice	136		24 236	19 550		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	63 501		45 265		
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		28 528	39 188		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 417	4 753		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	63	9 951	10 855		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	48 896		54 796		
	Total général (I + II + III)	180		112 397	100 062		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 361	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 273	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice N-1 clos le
30092018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404	406	55 000
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	15 113	442	998	444	446	16 111
	Installations générales agencements divers	450	11 103	452	3 693	454	456	14 797
	Matériel de transport	460		462	6 000	464	466	6 000
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 582	474	476	2 582
	Immobilisations financières	480	1 185	482		484	486	1 185
TOTAL		490	82 402	492	13 273	494	496	95 675

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504	506
	Terrains	510		512		514	516
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 881	532	2 824	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 414	542	1 485	544	546
	Matériel de transport	550		552	6	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	46	564	566
TOTAL		570	10 296	572	4 361	574	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591	
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DEFICITS REPORTABLES**III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	886
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	6 404
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 598
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 850
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01102018 et clos le : 30092019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	213 186
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 760
TOTAL 1	106	215 946
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	9 136
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	9 139
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	80 810
Variation négative des stocks	145	97
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 997
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	94 908
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		130 177
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	130 177
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	215 946
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PIZZERIA DES CORDELIERS

ADRESSE (voie) 26 Place des Cordeliers

CODE POSTAL 89000

VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 31031979 N° département 89 Commune AUXERRE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 26 Place des Cordeliers

89000 AUXERRE

R.C.S AUXERRE 803 006 139

[Faint, illegible handwritten text]

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 13/03/2020

Objet : Dépôt des comptes annuels
De l'exercice clos le 30/09/2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2019
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

[Handwritten signature]